|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****30ème réunion, Genève (Suisse), 19-23 juin 2023** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****3/30-F** |
|  | **19 mai 2023** |
|  | **Original:** **français** |
| Comores |
| Mise en place d'un observatoire du numérique en Union des Comores |
|  |
| **Résumé:**La collecte, l’analyse et la diffusion des données statistiques et indicateurs TIC, demeurent le meilleur instrument pour mesurer les tendances sur les évolutions du numérique d’un pays. Les Comores ont fait ce choix, en se dotant d’un « observatoire du numérique » dont la structure et le choix du contenu satisfont, à la fois aux résolutions de l’UIT, notamment, la Résolution 8 (Rév. Kigali, 2022), aux exigences règlementaires des Comores mais aussi, aux sollicitations des organes régionaux, sous régionaux et internationaux (Banque Mondiale, UAT, SADC, COMESA, et COI). L’Observatoire des Comores est structuré de manière à produire un large éventail d’indicateurs (réseau, trafic, accès, usages, finances, e-business …etc.). Malgré les incessants rappels faits par l’ANRTIC aux acteurs sur la fourniture des données, ces derniers expriment des réserves quant à la confidentialité. L’insuffisance des moyens pour conduire des enquêtes est une source d’handicap supplémentaire. Ces contraintes demeurent et perturbent le bon fonctionnement du processus allant de la collecte à la diffusion. Le rapport su Secrétaire Général sur mise en œuvre de la Résolution 131 (Ré. Dubaï, 2018), recommande le renforcement des équipes dédiées au travaux statistiques et cela pourrait parallèlement bénéfice aux Etats Membres, à travers la l’accroissement des assistances techniques.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les orientations qu'il jugera nécessaires.**Références:**C19/10F, CMDT Résolution 8 (Rév. Kigali) |

1. **Introduction**

Les Comores ont été longtemps très peu évoquées, parfois absentes des études ou analyses relatives aux comparaisons internationales sur les données statistiques ou indicateurs TIC.

Ce phénomène était lié à l’inexistence d’une plateforme centralisé, capable de collecter, d’analyser et de publier des indicateurs pertinents et crédibles. A cela s’ajoutait une difficulté supplémentaire, qui persiste jusqu’aujourd’hui et qui se caractérise par la réticence des acteurs du secteur, particulièrement, les opérateurs, à mettre à disposition les données nécessaires à l’appréciation des évolutions du marché des télécommunications et du secteur en général.

Conformément aux considérations soulevées par la Résolution 8 (Rév. Kigali, 2022) : intitulée : Collecte et diffusion d'informations et de statistiques selon lequel *« de nombreuses organisations régionales et internationales utilisent les statistiques établies et publiées par l'Union et s'appuient sur ces statistiques pour leurs indicateurs et leurs rapports »[[1]](#footnote-1)*

Partant de cette considération, aujourd’hui l’Union des Comores est résolument engagée à faire connaitre ses tendances dans le développement des TIC et ce, en vue de pouvoir s’évaluer et se comparer aux autres pays. Les sollicitations à fournir des données TIC, viennent de toute part. En marge des questionnaires régulièrement transmis à l’ANRTIC par l’ITU et auxquelles, nous y veillons à répondre, des instances régionales et sous régionales dont les Comores sont membres, UAT (Union Africaine des Télécommunications), la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), le COMESA (The Common Market for Eastern and Southern Africa), COI (Commission de l’Océan Indien) réclament à leur tour, des informations relatives à l’environnement des TIC.

Toutefois, aucun des acteurs majeurs ou instances de décisions du secteur, ne s’était jusqu’à une date récente, doté d’une plateforme accomplie, pouvant réunir autant d’informations sur les indicateurs TIC.

L’ANRTIC, en tant qu’instance de régulation du numérique et comme la plupart de ses homologues, s’est désormais doté d’un instrument – Observatoire du Numérique – capable de collecter des données diverses et variées du secteur. Des données sur le déploiement des infrastructures, l’évolution des accès, les trafics supportés, leur qualité, leurs prix, la situation financière du secteur, ainsi que l’appropriation des services numériques par la société et l’économie.

L'ANRTIC souhaite ainsi se servir de cet observatoire du numérique pour combler son retard et être capable de fournir une large gamme d’indicateurs de qualité. Ces indicateurs constituent une base essentielle d’aide à la décision, à l’orientation des politiques publiques, notamment en matière d’investissement.

1. **Contexte de la mise en place de « l’observatoire du numérique » en Union des Comores**

Dans l’élan des réformes engagées dans le secteur des TIC en Union des Comores depuis quelques années et surtout, la nécessité de disposer d’informations pertinents et fiables pour évaluer leurs impacts socioéconomiques, l’ANRTIC a sollicité en 2019, le projet RCIP4 de la Banque Mondiale, d’effectuer une étude sur la collecte et l’analyse des données du secteur dans la perspective de se doter d’un instrument de mesure unique dédié aux informations du secteur. Au-delà de cette initiative, la démarche est cohérente à la mise en œuvre de la règlementation comorienne car, la loi 14-031 du 17 mars 2014, cite parmi les missions dévolues à l’ANRTIC, l’obligation *« de créer et rendre disponible une base de données sur les technologies de l'information et de la communication en Union des Comores »[[2]](#footnote-2).*

Ce travail conduit par le Professeur émérite de Paris Saclay, Laurent GILLE, en collaboration avec les équipes de l’ANRTIC, a duré 2 ans (2019 et 2020) et a débouché sur la création de l’Observatoire du Numérique, qui permet au régulateur d’avoir une large visibilité de l’environnement global du secteur. L’Observatoire du Numérique comorien se veut ambitieux en raison de son périmètre d’étude et le choix des indicateurs. En marge du marché des télécommunications, l’Observatoire du Numérique inclut les usages y compris, la monnaie électronique. Les TIC, aujourd’hui perçues comme un vecteur de développement, doivent couvrir dans ses analyses, un spectre plus large d’indicateurs.

1. **Structure de l’Observatoire du Numérique en Union des Comores**

L’observatoire est exclusivement élaboré sous un format Excel et livré avec un guide de production des données. Il est conçu et structuré avec 12 niveaux d’indicateurs :

* Les indices synthétiques : produits généralement par les institutions internationales pour apprécier le niveau de transformation et servent d’outil de comparaison.
* Les indicateurs démographiques et macroéconomique : ces indicateurs constituent le dénominateur pour calculer les taux sur les contributions du numérique dans le pays.
* Les indicateurs sur les ressources règlementaires : permet de mesurer le degré de mise en œuvre de la loi à travers les ressources attribuées (autorisations, licences ressources rares, etc.).
* Les indicateurs de réseau : les produits et services sont fournis à partir des infrastructures et il est donc nécessaire d’apprécier son niveau de développement.
* Les indicateurs d’accès aux réseaux : sont nécessaires pour apprécier le degré de couverture à l’échelle nationale ainsi que les usages qui en sont faits.
* Les indicateurs de trafics : la progression du trafic renseigne parallèlement l’évolution du numérique sous les angles économique et social du pays
* Les indicateurs de la qualité de service : sont des paramètres importants pour apprécier les niveaux de satisfaction de la population sur les produits et services fournis par les opérateurs.
* Les indicateurs sur les tarifs : sont également nécessaires pour mesurer et apprécier le rapport entre la part budgétaire engagée par les usagers et les services.
* Les indicateurs sur les finances : permettent d’apprécier la valeur réelle produite par le secteur dans le pays et la transformation économique induite.
* Les indicateurs sur les usages : caractérisent la manière dont les usages évoluent et structurent la demande.
* Les indicateurs sur la transformation numérique des entreprises : le e-Business permet d’apprécier l’impact du numérique dans le système productif.
* Les indicateurs sur la finance électronique : la monnaie électronique est désormais considérée comme un indicateur à part entière de mesure de la transformation numérique de l’économie.

Cette structure n’est pas exhaustive car, selon les besoins et le rythme des évolutions, d’autres indicateurs peuvent venir s’y greffer à l’avenir. En marge de la structure, l’Observatoire est accompagné d’autres documents essentiels comme :

* Un référentiel précisant pour chaque indicateur, sa définition, ses caractéristiques et sa portée.
	+ Un rapport annuel qui fournit les principales leçons tirées des analyses effectuées à partir des informations collectées. L’agencement du rapport est réalisé selon l’ordre et les rubriques des indicateurs.
	+ Un premier rapport produit avec l’aide de Laurent GILLE, a été publié en 2021 et couvre la période 2016-2020.
1. **Planning de production et acteurs concernés par la collecte des données[[3]](#footnote-3)**

La matrice de l’observatoire est accompagnée d’un planning de production qui respecte les délais de remise des rapports annuels, notamment des opérateurs. Ces derniers constituent des sources nécessaires à l’alimentation de l’observatoire. En marge des opérateurs, d’autres acteurs comme la BCC (Banque Centrale des Comores), l’INSEED (institut Nationale des statistiques), l’AGID (Administration des Impôts), etc. Ces organes mettent à disposition de l’observatoire, des informations d’ordre macroéconomiques permettant ainsi d’apprécier les contributions du numérique sur l’ensemble de l’économie nationale.

1. **Les contraintes de production et de publication**

Depuis la parution en 2021 du premier rapport de l’observatoire du numérique, l’ANRTIC se trouve confronté à une triple contrainte liée aux comportements des acteurs du secteur, particulièrement les opérateurs de réseaux de télécommunications, aux moyens à mettre en œuvre pour collecter les informations et aux compétences générales.

S’agissant des opérateurs et ce, malgré les dispositions règlementaires exigeant la fourniture des données du secteur, ils font souvent valoir l’idée de confidentialité des informations transmis au régulateur. Il est précisé et catégorisé trois types d’informations protégées dont la publication requiert des autorisations. Les informations relatives à la sûreté de l’Etat, celles protégées par les droits d’auteurs et celles protégées par le secret des affaires. Le régulateur a toujours fait preuve de confidentialité dans la détention et la conservation des données mises à sa disposition toutefois, la confiance a du mal s’établir.

Certaines informations nécessitent la mise à disposition de fonds, notamment, les enquêtes de terrain conduites par le régulateur pour les usages ou pour les mesures de la QoS - qualité de service. Pour cette activité, l’ANRTIC s’est récemment doté d’un « drive test » pour effectuer les mesures élémentaires. Toutefois, il n’est pas exclu d’acquérir à l’avenir, des équipements plus performants.

Dans un souci de maintenir et mieux ravitailler l’observatoire en données fiables et assurer la publication régulière des rapports, il est également nécessaire de renforcer les capacités des cadres de l’ANRTIC en charge de cet outil.

Parmi les recommandations faites aux Etas membres, figure en bonne place, les efforts *« d'harmoniser les méthodes afférentes à leurs systèmes nationaux de collecte de données statistiques avec celles qui sont utilisées au niveau international »[[4]](#footnote-4).* De ce point de vue, l’Union des Comores entend mener un travail d’ajustement de la base de données des indicateurs pour répondre aux demandes formulées par les organes régionaux et internationaux.

**Conclusion**

Dans un souci d’évaluer et mesurer les traits de la société de l’information et conformément à la Résolution 8 (Rév. Kigali, 2022), les Comores ont fourni leur part d’efforts, en mettant en place un Observatoire du Numérique. Un instrument de collecte, d’analyse et de publication d’indicateurs TIC. Ces derniers sont utiles pour assoir les orientations de politique sectorielle et faire figurer les Comores dans les rangs qui leur conviennent à l’échelle régional, sous régional et international. Des contraintes nées de la réticence des acteurs à fournir des informations, des moyens à mettre en œuvre pour conduire des enquêtes demeurent. Au regard des chiffres fournis par le rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre de la *Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018)[[5]](#footnote-5)* de la Conférence de plénipotentiaires, qui fait état d’une faible mobilisation des ressources humaines par l’UIT, quant aux travaux pour les données statistiques (0,9% pour l’UIT conte 7,9% pour le FMI – nombre des fonctionnaires chargé des statistiques sur le nombre total des fonctionnaires). Il est donc recommandé d’apporter des appuis supplémentaires pour renforcer cette activité au sein de l’UIT. Cette initiative pourrait bénéficier également aux Etats Membres, notamment, les pays en développement qui, faute d’expertise sur la question, pourraient se voir assister techniquement.

**ANNEXE 1**

**Calendrier de collecte, de mise à jour, de rédaction et publication des rapports**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | T1 | T2 | T3 | T4 |
|  | T1/1 |  | T1/2 | T2/1 | T2/2 | T3/1 | T3/2 | T4/1 | T4/2 |
| Collecte données trimestrielles | T4 n-1 |  |  | T1 |  | T2 |  | T3 |  |
| MAJ classeur |  |  | T4 n-1 |  | T1 |  | T2 |  | T3 |
| Publication classeur |  |  | T4 |  | T1 |  | T2 |  | T3 |
| Collecte données annuelles |  |  |  | n-1 |  |  |  |  |  |
| Maj classeur |  |  |  |  | n-1 |  |  |  |  |
| Rédaction rapport |  |  |  |  | n |  |  |  |  |
| Publication rapport |  |  |  |  |  | n |  |  |  |
| Veille indices globaux |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**ANNEXE 2**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | A  | B  | C  | D  | E  | F  | G  | H  | I  | J  | K  | L  |
| UIT |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Banque Mondiale  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| GSMA  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| ONU  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| WEF  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| A4AI  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| M-Lab  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Cable.co.uk  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| INSEED  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| BCC  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| ANRTIC  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| AFRINIC  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Comoros Telecom  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|  | A  | B  | C  | D  | E  | F  | G  | H  | I  | J  | K  | L  |
| Telma Comores  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Comores Câbles  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| ORTC  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Autres prestataires  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| ANADEN  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| AGID  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Données accessibles par internet |  |  |  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Données accessibles par collecte auprès des acteurs |  |  |  |   |   |   |   |   |   |   |   |

Les lettres caractérisent la catégorie à laquelle appartient l’indicateur.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Point g) – considérations Résolution 8 (Rév. Kigali, 2022) [↑](#footnote-ref-1)
2. Article 9, loi 14-031 du 17 mars 2014 [↑](#footnote-ref-2)
3. Annexe 1 et 2 [↑](#footnote-ref-3)
4. Résolution 8 (Rév. Kigali, 2022) – point 6) invitations faites aux Etas membres et membres du secteur. [↑](#footnote-ref-4)
5. Point 3 - évaluation des ressources nécessaires pour les travaux de l’UIT sur les données statistiques,

 [↑](#footnote-ref-5)